Seuils des programmes de fraude et de débit compensatoire de Visa/MasterCard

Programmes	***Seuils***	***Frais du programme et amendes***
Programme de surveillance des débits compensatoires de Visa	**Seuil standard** • 100 débits compensatoires **et** • un ratio de 1 % de débits compensatoires par rapport aux transactions de vente **Seuil excessif** • 500 débits compensatoires **et** • un ratio de 2% de débits compensatoires par rapport aux transactions de vente **Seuil à haut risque** • 100 débits compensatoires **et** • un ratio de 1 % de débits compensatoires par rapport aux transactions de vente **OU** Le point de vente du commerçant est passé du seuil standard de Visa au seuil à haut risque en raison d'une évaluation du rendement du commerçant et de ses pratiques commerciales inappropriées (p. ex. utilisation abusive des politiques des versions d'essai gratuites, options de renouvellement négatives, etc.) **OU** Respecte ou dépasse le seuil excessif du programme **Seuils d'avertissement précoce** • 75 débits compensatoires ou plus **et** • un ratio de 0,75% de débits compensatoires par rapport aux transactions de vente	**Standard** • 1er au 4e mois : aucune évaluation de non-conformité ou de frais associés au programme • 5e au 6e mois : 50 $ US par débit compensatoire • 7e mois : 50 $ US par débit compensatoire • 8e au 9e mois : 100 $ US par débit compensatoire • 10e au 12e mois : 100 $ US par débit compensatoire plus des frais d'évaluation de 25 000 $ US. **Haut risque** • 1er au 4e mois : 100 $ US par débit compensatoire • 5e au 6e mois : 100 $ US par débit compensatoire • 7e mois : 100 $ US par débit compensatoire plus des frais d'évaluation de 25 000 $ US • 8e au 9e mois : 100 $ US par débit compensatoire plus des frais d'évaluation de 25 000 $ US. • 10e au 12e mois : 100 $ US par débit compensatoire plus des frais d'évaluation de 25 000 $ US.
Programme de surveillance de la fraude de Visa	**Seuil standard** • 75 000 $US de fraude **et** • ratio de 1 % de fraude par rapport au montant des ventes en dollars **Seuil excessif** • 250 000 $ US de fraude **et** • ratio de 2% de fraude par rapport au montant des ventes en dollars **Seuil à haut risque** • 75 000 $ US de fraude **et** • ratio de 1 % de fraude par rapport au montant des ventes en dollars **OU** Le point de vente du commerçant est passé du seuil standard de Visa au seuil à haut risque en raison d'une évaluation du rendement du commerçant et de ses pratiques commerciales inappropriées (p. ex. utilisation abusive des politiques des versions d'essai gratuites, options de renouvellement négatives, etc.) **OU** Respecte ou dépasse le seuil excessif du programme **Seuils d'avertissement précoce** • 50 000 $ US ou plus de fraude **et**	**Standard** • 1er au 3e mois : aucune évaluation de non-conformité ou de frais associés au programme • 4e au 6e mois : aucune évaluation de non-conformité; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique à partir du 5e mois • 7e au 6e mois : aucune évaluation de non-conformité; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique • 10e au 12e mois : aucune évaluation de non-conformité; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique **Haut risque** • 1er au 3e mois : 10 000 $ US par cas du commerçant par mois; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique à partir du 1er mois • 4e au 6e mois : 25 000 $ US par cas du commerçant par mois; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique

	• ratio de 0,75 % de fraude ou plus par rapport au montant des ventes en dollars	• 7e au 9e mois : 50 000 $ US par cas du commerçant par mois; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique • 10e au 12e mois : 75 000 $ US par cas du commerçant par mois; le code de raison 93 pour la responsabilité des débits compensatoires s'applique
Programme d'audit global des commerçants de MasterCard	**1er niveau – Avertissement de fraude** • 3 transactions frauduleuses • Minimum de 3 000 $ US • Un ratio entre 3 % et 4,99 % de fraude par rapport aux ventes • Toutes les raisons énumérées ci-dessus, au cours de n'importe quel mois **2e niveau – Avertissement de fraude et suggestion de formation** • 4 transactions frauduleuses • Minimum de 4 000 $ US • Un ratio entre 5% et 7,99% de fraude par rapport aux ventes • Toutes les raisons énumérées ci-dessus, au cours de n'importe quel mois **3e niveau – Avertissement de fraude élevée** • 5 transactions frauduleuses • Minimum de 5 000 $ US • Un ratio minimal de 8 % de fraude par rapport aux ventes • Toutes les raisons énumérées ci-dessus, au cours de n'importe quel mois	Formation sur la sensibilisation à la fraude Veuillez corriger les lacunes relevées
Programme de débit compensatoire excessif de MasterCard	**Commerçants surveillés pour les débits compensatoires** • Un minimum de 100 débits compensatoires répertoriés **<u>et</u>** • un ratio supérieur à 1 % de débits compensatoires par rapport aux transactions	Aucun remboursement de l'émetteur, non-respect ou frais imposés applicables Frais de retard pour soumission du rapport de commerçant surveillé pour les débits compensatoires de 5 000 $ US par mois pour chaque mois dont un rapport de commerçant surveillé pour les débits compensatoires en particulier est en retard
Programme de débit compensatoire excessif de MasterCard	**Commerçants avec débits compensatoires excessifs** • Un minimum de 100 débits compensatoires répertoriés **<u>et</u>** • un ratio supérieur à 1,5% de débits compensatoires par rapport aux transactions Commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 1 – un commerçant est considéré comme un commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 1 du premier au sixième mois, qu'ils s'agissent de mois civils consécutifs ou non Commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 2 – un commerçant est considéré comme un commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 2 du septième ou	**Commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 1 :** 25 $ US par débit compensatoire 100 $ US de frais imposés pour chaque débit compensatoire Soumission du rapport de commerçant avec débit compensatoire Important remboursement de l'émetteur et non-respect des frais basés sur un pourcentage du ratio de débits compensatoires par rapport aux transactions supérieur au seuil accepté pour <u>chaque</u> mois civil dont le seuil de

	douzième mois, qu'ils s'agissent de mois civils consécutifs ou non	commerçant avec débits compensatoires excessifs est dépassé Frais de retard pour soumission du rapport de commerçant avec débits compensatoires de 500 $ US par jour pour chaque jour de retard pour les 15 premiers jours de retard, et ensuite des frais de 1 000 $ US de retard jusqu'à ce que le rapport soit soumis **Commerçant avec débits compensatoires excessifs de niveau 2 :** En plus de l'évaluation notée ci-dessus, un commerçant peut être sujet à des frais mensuels de non-conformité après 12 mois, s'il est toujours considéré comme un commerçant avec débits compensatoires excessifs

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes de fraude et de débits compensatoires de Visa/MasterCard, visitez :

Manuel d'utilisation du commerçant : : https://www.moneris.com/support/downloadable-guides/merchant-manuals
Visa: https://usa.visa.com/support/small-business/regulations-fees.html#3
MasterCard: https://www.mastercard.us/en-us/merchants/get-support/merchant-learning-center.html